

6es Journées

Les cours techniques permettent-ils de résoudre les problèmes de formation du personnel technique et des exploitants des services de retraitement des DM ?

Marion Peissker (présidente DGSV, Allemagne)

Les cours techniques de retraitement des dispositifs médicaux que la DGSV e.V. (Société allemande de stérilisation hospitalière) dispense en Allemagne se sont solidement établis.

Les programmes des cours DGSV visent à doter le personnel des qualifications nécessaires pour maîtriser les tâches incombant à un service de retraitement de dispositifs médicaux.

En décrochant leur certificat d'« Assistant(e) technique en Stérilisation », les participants à ces cours disposent d'une solide base; ils ont acquis les connaissances théoriques et pratiques requises. A eux ensuite de prouver, de mettre en œuvre et de développer leur savoir et leur savoir-faire dans la pratique !

En vertu du paragraphe 4, alinéa 2, de l'Ordonnance allemande sur les exploitants de dispositifs médicaux, un retraitement est présumé en bonne et due forme lorsqu'il respecte les dispositions de la Recommandation conjointe de la Commission pour l'hygiène hospitalière et la prévention des infections de l'Institut Robert Koch et de l'Institut fédéral allemand pour les médicaments et les dispositifs médicaux relative aux exigences d'hygiène lors du retraitement de dispositifs médicaux.

La mise en œuvre de cette Recommandation conjointe ainsi que le niveau de connaissances requis par les directives DGSV en matière de formation sont contrôlés par les autorités compétentes des Länder.

Un constat s'impose cependant : dans le domaine du retraitement des DM (démontage, nettoyage, désinfection, contrôle, entretien, assemblage, contrôles fonctionnels, emballage, conditionnement, marquage, stérilisation, libération, stockage), on ne parle pas de profession, mais de domaine d'activités.

En Allemagne, l'« Assistant(e) technique en Stérilisation » ne constitue pas un profil professionnel reconnu.

Grâce aux cours techniques qu'ils ont suivis, les collaborateurs satisfont aux exigences légales. Les exploitants quant à eux s'acquittent de leur

devoir consistant à ne transférer le retraitement qu'à des personnes disposant de la formation ou des connaissances et de l'expérience requises. Ces dernières années, les exigences en matière de retraitement des DM se sont beaucoup durcies. La structure des DM—et, partant, leur (dés)assemblage—sont devenues nettement plus complexes. Les collaborateurs des services de stérilisation doivent désormais satisfaire à de nombreuses exigences, notamment :

- disposer des connaissances requises par les directives de formation ;
- acquérir et avoir la formation, les connaissances et l'expérience requises ;
- être professionnel ;
- travailler de manière efficace ;
- disposer de connaissances informatiques ;
- travailler de manière autonome.

Bref, ces exigences sont nombreuses et variées. Et nous parlons ici d'une activité et non d'une profession, puisque cette activité n'est pas reconnue par l'Etat !

Si l'« Assistant(e) technique en Stérilisation » n'a pas décroché un titre sanctionnant une profession médicale de base, il est considéré comme un travailleur semi-qualifié, c'est-à-dire un ouvrier effectuant des tâches qui nécessitent un apprentissage artisanal ou technique accéléré (cf. conventions collectives des Länder).

On pourrait s'interroger si la période d'initiation d'un nouveau collaborateur ne disposant d'aucune connaissance technique préalable, ne correspondrait pas à un apprentissage technique accéléré.

Car les contenus enseignés lors des cours techniques et les connaissances démontrées lors des examens dépassent—et de loin !—le niveau d'apprentissage d'un travailleur. Une reconnaissance par l'Etat est désormais urgente. Et les exploitants doivent également se battre dans ce sens.

Au regard des exigences qualitatives requises aujourd'hui pour le retraitement des DM, le processus d'apprentissage n'est pas terminé une fois

que la période d'initiation est passée ou que les cours techniques sont réussis !

Même avec un profil professionnel reconnu, la formation continue et le perfectionnement seront toujours nécessaires ! |

CURRICULUM VITAE



Marion Peissker

- Infirmière diplômée
- Expériences dans le domaine hospitalier : médecine interne, dermatologie, orthopédie
- 14 ans d'activité dans un service d'urgences
- 1997—Mise sur pied d'une Stérilisation centrale, puis direction de ce service
- Depuis 1997 : membre de la DGSV
- 1998 / 1999 : Assistante technique en stérilisation, niveaux I et II à l'Ecole professionnelle médicale de la Faculté de Médecine de l'Université de Dresde
- 2001 : Assistante technique en stérilisation, niveau III au Brandenburgisches Bildungswerk, Potsdam
- Depuis 2000 : Organisation de 2 Steri-Treff par an au Bergmannstrost, à Halle ; ces rencontres ont acquis un caractère suprarégional
- Activités d'enseignement dans les cours techniques niveaux I, II, III
- Depuis 2002 : membre de la Commission Formation de la DGSV
- Depuis 2004 : membre du Comité de la DGSV
- Depuis 2008 : Présidente de la DGSV